

STAGE ADULTE DE BEACH-VOLLEY



A l'Île de Ré (Ré Beach Club)

Ouvert aux adultes licenciés ou non

Du Vendredi 1^{er} Mai au Dimanche 3 Mai 2020



Organisé par le CD 37 Volley-Ball

Renseignements et inscriptions

@ : romain.advolley37@gmail.com Tel : 06-62-51-96-01

Le Comité d'Indre et Loire de Volley organise un stage de Beach-Volley, à l'Île de Ré, avec séances encadrées par le Ré-Beach Club. L'hébergement et le lieu de pratique se feront sur la commune de Le Bois Plage en Ré, et se déroulera du vendredi 1^{er} mai au dimanche 3 mai 2020.



❖ Le déroulé du stage :

- Arrivée le vendredi 01/05/2019 à 11h30 au Ré beach Club
- Repas en commun le vendredi midi avec tous les stagiaires et les accompagnants
- Séance de Beach volley le vendredi après-midi (après midi libre pour les accompagnateurs)
- Installation dans les mobil-homes dans le camping « Les amis de la plage »
- Repas en commun le vendredi soir avec tous les stagiaires et les accompagnants
- Séance de Beach volley le samedi matin (matinée libre pour les accompagnateurs)
- Repas en commun le samedi midi avec tous les stagiaires et les accompagnants
- Activités libres le samedi après-midi ou activité en groupe (choix à définir dans le dossier d'inscription)
- Repas libre ou en commun le samedi soir
- Tournoi dimanche
- Repas en commun le dimanche midi avec tous les stagiaires et les accompagnants
- Départ le dimanche soir après la remise des récompenses

❖ Les stagiaires :

Le stage est ouvert aux seniors licenciés FFVolley et aux non licenciés. Un stagiaire peut venir seul ou accompagné de personnes ne participant pas au stage (famille, copains...)

❖ La pratique du Beach-Volley

Les séances de Beach-Volley se feront au centre du Ré Beach Club, et animées par les éducateurs de la structure.

❖ L'hébergement / Restauration / Transport

L'hébergement se fera au sein du camping « Les amis de la plage », situé 68 avenue du Pas des Boeufs, 17580 Le Bois-Plage-en-Ré. Les stagiaires seront logés dans des mobil-homes de 4 à 6 personnes. Les draps et oreillers ne sont pas fournis.

Les petits déjeuners sont à la charge du stagiaire

Tous les déjeuners seront pris en commun au Ré Beach Club.

Le dîner du vendredi se fera en commun dans un restaurant réservé par le comité.

Le dîner du samedi se fera soit de manière libre soit organisé par le comité.


Chaque stagiaire devra organiser son transport, néanmoins le comité peut proposer d'organiser un co-voiturage.

❖ Activité du samedi après-midi

Le samedi après-midi une activité optionnelle sera proposée.

Les pièces à fournir

1. Le dossier d'inscription
2. L'autorisation de droit à l'image
3. Les conditions générales d'inscriptions signées le stagiaire avec la mention « lu et approuvé ».

Prix pour le stagiaire	180€ pour les licenciés FFVolley 195€ pour les non licenciés
Nom :	Adresse :
Prénom :	Code Postal : Ville :
N° de Licence :	E-Mail :
	N° Téléphone :
<p>Nombre d'enfants accompagnant le stagiaire : Coordonnées des enfants (nom, prénom, âge) :</p> <p>Nombre d'adulte accompagnant le stagiaire : Coordonnées des adultes (nom, prénom) :</p> <p><i>* le tarif accompagnant sera personnalisé en fonction du nombre d'accompagnants et de la place disponible</i></p> <p><input type="checkbox"/> Je souhaite prendre mon repas en commun le samedi soir également (25€ supplémentaire)</p> <p><input type="checkbox"/> Je souhaite participer seul à l'activité proposée du samedi après-midi (20€ supplémentaire)</p> <p><input type="checkbox"/> Je souhaite participer avec mes accompagnants à l'activité proposée du samedi après-midi (20€ supplémentaire par personne)</p>	
Niveau de pratique sportive en beach	
Nom club (si volley) :	
Niveau : <input type="checkbox"/> départemental <input type="checkbox"/> régional <input type="checkbox"/> national <input type="checkbox"/> autre (préciser :))	
Catégorie :	
Assurances	
Avez-vous une assurance de Responsabilité Civile ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, N° Police :	
Nom et adresse de la compagnie d'assurance :	
<p>J'ai versé un acompte de 90,00 € et je m'engage à régler le solde avant le départ (chèque à l'ordre du : « Comité Départemental de Volley Ball d'Indre et Loire »).</p> <p>A Le</p>	
Signature du stagiaire :	

Droit à l'image

Dans le cadre de notre séjour sportif, des photos ou vidéos peuvent être utilisés en vue de promouvoir et communiquer sur notre stage. Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Je soussigné(e) (nom & prénom) : _____


- Autorise
- N'autorise pas

Les adultes professionnels et bénévoles de la structure à utiliser les photos prises au cours du stage.

A _____

Le _____

Signature du stagiaire :



Conditions générales

Inscriptions et règlement

Article 1 : objet

Le Comité Départemental d'Indre-et-Loire Volley-ball est une association loi 1901 sans but lucratif. L'organisation des stages d'été s'inscrit dans la liste des manifestations mises en œuvre par l'association dans le cadre de son projet, pour développer la pratique du volleyball. Le présent document a pour but d'en préciser les règles.

Article 2 : inscriptions

Les stages sont ouverts aux adultes d'un niveau débutant ou confirmé. L'inscription se fait par mail ou par courrier. Sur le site du comité, vous trouverez tous les documents à remplir et à nous renvoyer accompagnés de l'acompte dans les plus brefs délais afin de garantir la réservation. **La date limite d'inscription est fixée au 29 mars 2020 20h.** Tout dossier incomplet se verra être refusé. Dès réception du dossier complet, vous recevrez un mail de confirmation d'inscription, laquelle sera ferme et définitive. Entre 21 et 15 jours avant le début du séjour, le comité vous fera parvenir par mail votre convocation ainsi que le déroulement du séjour. La capacité d'accueil est strictement limitée à 16 stagiaires, ainsi les premiers dossiers réceptionnés et complets seront définitivement inscrits (cachet de la poste faisant foi).

Article 3 : tarifs

Les tarifs comprennent l'hébergement, la restauration, l'encadrement, les activités (en option), les assurances (exceptées les assurances annulation et assistances rapatriement), les frais administratifs. Ils ne comprennent les petits déjeuners et le transport.

Article 4 : règlement

Un acompte de 90€ est demandé lors de l'inscription et sera encaissé lors de la réception du dossier. Le solde est à régler 21 jours avant le début du stage (soit le 10/04/2020). Le règlement peut se faire par chèque et/ou par chèques vacances ANCV.

Article 5 : annulation

Pour organiser ces stages, le comité 37 réserve et paye l'hébergement pour accueillir les stagiaires et gère l'ensemble des dossiers. En conséquence, en cas d'annulation pour quel motif que ce soit le comité 37 prélèvera sur les arrhes versées un pourcentage correspondant aux frais générés par l'annulation. Annulation du fait du participant : Toute annulation doit être effectuée par écrit (courrier, mail) et entraîne les pénalités suivantes :

- Avant le 10 avril 2020 : acompte retenu (30% du séjour)
- Entre 10 avril 2020 et le 24 avril 2020 : 50% du prix du séjour
- Entre le 25 avril 2020 et le jour du départ : 100% du prix du séjour. Nous ne mettons pas en place d'assurance annulation.

Article 13 : réserves

Le comité 37 peut se voir, en cas de circonstances exceptionnelles (sécurité des participants, conditions météorologiques) dans l'obligation de modifier le programme ou les activités. Dans ce cas, une solution alternative et équivalente sera proposée et ne pourra donner lieu à aucune réclamation ou indemnisation financière. Le comité 37 peut refuser ou s'exonérer de sa responsabilité en apportant la preuve que la mauvaise exécution, l'inexécution ou la modification de tout ou partie du contrat est imputable soit à un fait imprévisible d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit au participant, soit à un cas de force majeure, y compris des conditions météorologiques exceptionnelles. La responsabilité du comité 37 ne peut être engagée en cas de perte, détérioration ou vol d'effets personnels du participant (y compris les appareils et accessoires technologiques du type : téléphones portables, appareils photographiques numériques, ipod, mp3, casques...).

Article 14 : respect d'autrui

Les participants au stage se doivent d'avoir une attitude correcte et respectueuse envers les animateurs, les entraîneurs, les autres participants, les prestataires de services et toutes autres personnes qu'ils pourraient être amenés à côtoyer durant le stage. La destruction, la détérioration volontaire de bien d'autrui, le vol, les agressions verbales ou physiques sont totalement proscrites et entraîneraient de fait l'exclusion immédiate du participant, sans possibilité de remboursement. La citoyenneté, le respect et l'ouverture vers autrui sont des règles essentielles lors de nos stages. De même, le non-respect des règles élémentaires de sécurité durant les activités ou lors de la vie quotidienne du séjour, et le non-respect de l'ensemble de la réglementation intérieure au stage d'été entraîneraient l'exclusion du participant.

Article 15 : assurances

Le comité départemental d'Indre-et-Loire est couvert par une assurance encadrant la totalité du séjour. Il n'existe pas d'assurance annulation et assistance rapatriement lors du stage. Nous vous invitons également à contacter et vérifier vos propres contrats d'assurances afin que le stagiaire soit bien assuré et d'éviter les doublons de souscription.

Fait le : / / à :

Signature du stagiaire

(Précédée de la mention « lu et approuvée »)